

CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX-SUR-LAUSANNE

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS N°34/2024

Demande de crédit destiné à la réfection des aménagements routiers de la route de Morrens, sur son tronçon inférieur

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission chargée du préavis susmentionné est composée de :

- M. Deschamps Laurent, 1^{er} membre
- M. Zeqiri Medi, membre
- M. Hostettler Yves-Marie, membre
- M. Mercuri Salvatore, membre
- Mme Pralong Monique, membre rapporteuse

La Commission s'est réunie le lundi 9 septembre 2024 à 20h30 à la salle de la municipalité de la maison de commune en présence de Mme Liliane Annen municipale et de M. Etienne Fleury syndic, ainsi que des membres de la Commission des finances.

Notre Commission a ensuite débattu des informations reçues.

Le préavis a ensuite été finalisé par échanges de courriels.

INTRODUCTION ET TRAVAUX ENVISAGÉS

Suite à une introduction détaillée du projet cité en titre, les membres de la Municipalité présents ont répondu à toutes les questions et ont fourni toutes les explications techniques désirées.

La demande de crédit concerne :

- La réfection de la chaussée et des trottoirs du bas de la route de Morrens, dans la continuité des travaux déjà effectués ou en cours à la route d'Yverdon et au chemin de Derrière-la-Ville.
- Les aménagements de zone 30 sur la route de Morrens et le chemin de Champ-Pamont.

La Commission a ensuite délibéré et est parvenue aux constatations suivantes :

- Ces travaux sont nécessaires vu l'état de la route et des trottoirs de la route de Morrens.
- L'accès aux immeubles sis chemin de Champ-Pamont 1/2/3/5/7 sera modifié afin de créer un trottoir continu.

- Le remplacement de la conduite d'eau potable entre la route d'Yverdon et le chemin de Derrière-la-Ville a déjà été effectué en 2023, en raison de nombreuses fuites, et a été financé par le Service de l'eau de la Ville de Lausanne.
- L'enquête publique n'a soulevé aucune remarque, ni opposition et la DGMR a formulé un préavis positif.
- Le chantier durera approximativement 5 mois et doit commencer au début de 2025.

CONCLUSION

Au vu du préavis présenté et des éléments qui précèdent, c'est à l'unanimité que la Commission vous recommande d'accepter le préavis 34/2024, soit :

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 590'000.- (TTC) destiné à la réfection des aménagements routiers sur la route de Morrens, sur son tronçon inférieur.
- D'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché.
- De décharger les Commissions de leur mandat.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 10 septembre 2024

La Commission :

M. Deschamps Laurent, 1^{er} membre

M. Zeqiri Medi, membre

M. Hostettler Yves-Marie, membre

M. Mercuri Salvatore, membre

Mme Pralong Monique, membre rapporteuse

